



Communiqué de presse

Le 30 janvier 2015

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES 2015 : DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE CANDIDATURES ET DE MANDATAIRE FINANCIER, DÉLAIS ET LIEU.

Les candidats aux élections départementales des 22 et 29 mars 2015 doivent déposer, quel que soit le canton, leur candidature à la préfecture - bureau des élections (1^{er} étage - porte 114).

Les déclarations de candidatures seront reçues, pour le premier tour à compter **du lundi 9 février au vendredi 13 février** de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 et **le lundi 16 février** de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.

En cas de **second tour**, les candidatures seront reçues **le lundi 23 mars** de 9h à 12h et 13h30 à 16h30 et **le mardi 24 mars** de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.

Tous les candidats doivent également déclarer un mandataire financier, quelle que soit la population du canton. Aucune déclaration de candidature ne pourra être enregistrée si cette formalité n'est pas préalablement remplie.

Pour faciliter les démarches et éviter des attentes longues, il est recommandé de **prendre rendez-vous**, dès à présent, en téléphonant au : **02 51 36 70 85**.

Toutes les informations nécessaires pour accomplir les démarches de déclarations sont disponibles sur le site internet de la préfecture : www.vendee.gouv.fr/elections, ainsi que sur le site de la Commission nationale des comptes de campagnes et des financements publics : www.cnccfp.fr (rubrique élections).

